

## Rapport annuel

SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2021**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	4
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>5</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	5
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	6
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	8
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>9</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	9
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	9
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	9
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	11
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	12
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>13</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	13
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	13
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	13
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	13
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	13
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>14</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	14

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC regroupe les communes de LANGOAT, PLOEZAL, ROCHE-JAUDY (LA), RUNAN et TROGUERY.

Il adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

6 000 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2009. La durée du contrat est de 14 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2020	Prolongation du contrat de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2022. Mise à jour du plan de renouvellement : - renouvellement de branchements, pose de 4 débitmètres, 4 télégestions et 2 analyseurs de chlore - pose de clôtures sur le réservoir de la Croix Montfort - peinture du réservoir de La Croix Montfort

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	des abords, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	modélisation du réseau, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations, du génie civil
-----------------------	-----------------------------------

## ■ RESSOURCES EN EAU

- *Volumes importés*

Achat à	Acheté en 2020 [m³]	Acheté en 2021 [m³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAUZEZ	337 210	323 772

Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2020	2021	Variation
Ressources propres			
Importations	337 210	323 772	-3,99 %
<b>Total général</b>	<b>337 210</b>	<b>323 772</b>	<b>-3,99 %</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 990	3 011	+0,70 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>2 991</b>	<b>3 012</b>	<b>+0,70 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

LANGOAT	619
PLOEZAL	679
ROCHE-JAUDY (LA)	1 392
RUNAN	169
TROQUERY	153
<b>Total des abonnés</b>	<b>3 012</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2020	2021	Variation
Volume produit			
Volume importé	337 210	323 772	-3,99 %
Volume exporté	-	-	
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>337 210</b>	<b>323 772</b>	<b>-3,99 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	239 325	245 215	+2,46 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	6 959	7 405	+6,41 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>246 284</b>	<b>252 620</b>	<b>+2,57 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 81 m³ par an. Elle était de 80 m³ en 2020.

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2020	2021	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	240,4	240,4	-0,01 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2022 :

l'exploitant ne perçoit pas de frais d'accès au service

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

# SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZ

EAU POTABLE

2021

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation	
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,23	27,98	+2,75 %	
	Abonnement 60 mm et +	27,23	27,98	+2,75 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,884	0,911	+3,05 %
		N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,884	0,911	+3,05 %
		N° 3 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,798	0,822	+3,01 %
		N° 4 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,633	0,652	+3,00 %
		N° 5 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,633	0,652	+3,00 %
		N° 6 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,633	0,652	+3,00 %
		N° 7 (6 001 à 12 000 m <sup>3</sup> )	0,633	0,652	+3,00 %
		N° 8 (12 001 à 20 000 m <sup>3</sup> )	0,633	0,652	+3,00 %
N° 9 (au-delà de 20 000 m <sup>3</sup> )		0,633	0,652	+3,00 %	
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,40	57,25	+1,51 %	
	Abonnement 60 mm et +	56,40	57,25	+1,51 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,25	0,254	+1,60 %
		N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,61	0,619	+1,48 %
		N° 3 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %
		N° 4 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %
		N° 5 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %
		N° 6 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %
		N° 7 (6 001 à 12 000 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %
		N° 8 (12 001 à 20 000 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %
N° 9 (au-delà de 20 000 m <sup>3</sup> )		0,55	0,558	+1,45 %	
<b>Redevances et taxes</b>	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation
Exploitant	131,59	135,52	+2,99 %
Collectivité	117,60	119,36	+1,50 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	14,37	14,68	+2,16 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>275,56</b>	<b>281,56</b>	<b>+2,18 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+2,28 %</b>

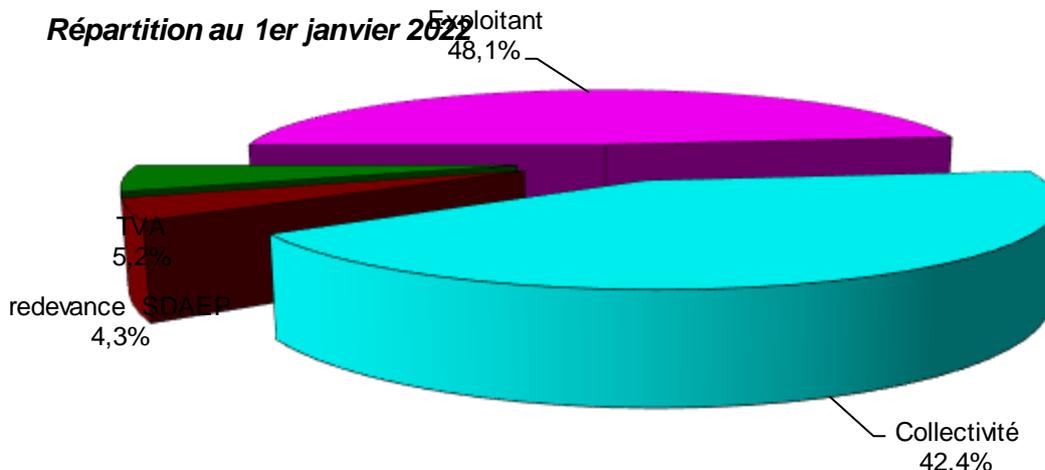
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,35 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0023 €/l

### Répartition au 1er janvier 2022



# SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZ

EAU POTABLE

2021

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation	
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,23	27,98	+2,75 %	
	Abonnement 60 mm et +	27,23	27,98	+2,75 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,884	0,911	+3,05 %
		N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,884	0,911	+3,05 %
		N° 3 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,798	0,822	+3,01 %
		N° 4 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,633	0,652	+3,00 %
		N° 5 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,633	0,652	+3,00 %
		N° 6 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,633	0,652	+3,00 %
		N° 7 (6 001 à 12 000 m <sup>3</sup> )	0,633	0,652	+3,00 %
		N° 8 (12 001 à 20 000 m <sup>3</sup> )	0,633	0,652	+3,00 %
N° 9 (au-delà de 20 000 m <sup>3</sup> )		0,633	0,652	+3,00 %	
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,40	57,25	+1,51 %	
	Abonnement 60 mm et +	56,40	57,25	+1,51 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,25	0,254	+1,60 %
		N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,61	0,619	+1,48 %
		N° 3 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %
		N° 4 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %
		N° 5 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %
		N° 6 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %
		N° 7 (6 001 à 12 000 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %
		N° 8 (12 001 à 20 000 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %
N° 9 (au-delà de 20 000 m <sup>3</sup> )	0,55	0,558	+1,45 %		
<b>Redevances et taxes</b>	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation
Exploitant	131,59	135,52	+2,99 %
Collectivité	117,60	119,36	+1,50 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,35	16,66	+1,90 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>313,54</b>	<b>319,54</b>	<b>+1,91 %</b>

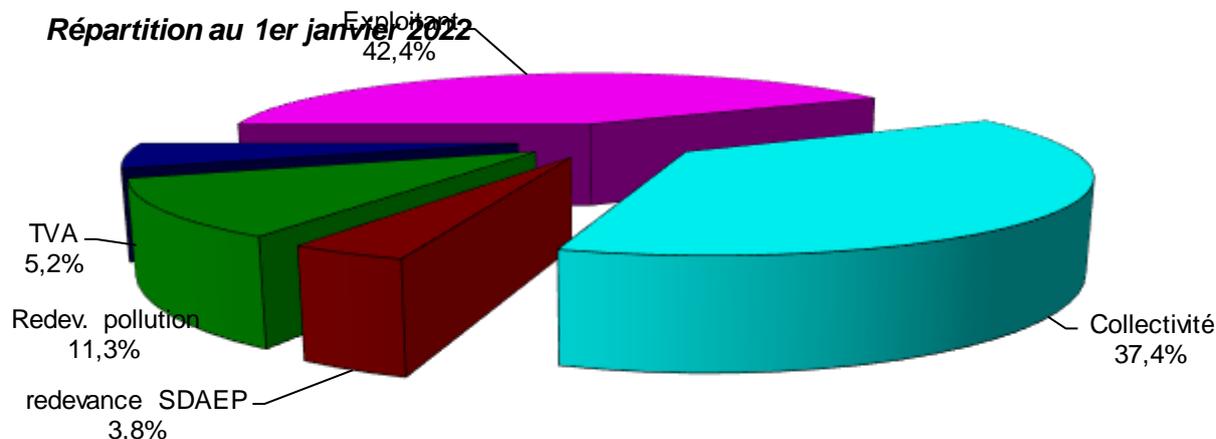
<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+2,28 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,66 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0027 €/l



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

### • Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	280 306,45 €	287 421,03 €	+2,54 %
dont abonnements	164 534,57 €	165 149,67 €	+0,37 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 14 924,30 €	- 7 632,51 €	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>265 382,15 €</b>	<b>279 788,52 €</b>	<b>+5,43 %</b>
Autres recettes			
Recettes de raccordement		4 894,45 €	
Excédent année précédente	79 717,70 €	30 000,00 €	
Divers		1 074,03 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>345 099,85 €</b>	<b>315 757,00 €</b>	

### • Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	271 961,67 €	290 241,89 €	+6,72 %
dont abonnements	77 666,48 €	79 720,18 €	+2,64 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 19 610,75 €	- 10 786,33 €	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>252 350,92 €</b>	<b>279 455,56 €</b>	<b>+10,74 %</b>

# ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

## ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	12	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	12	0	100 %	

## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
<b>80 %</b>

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

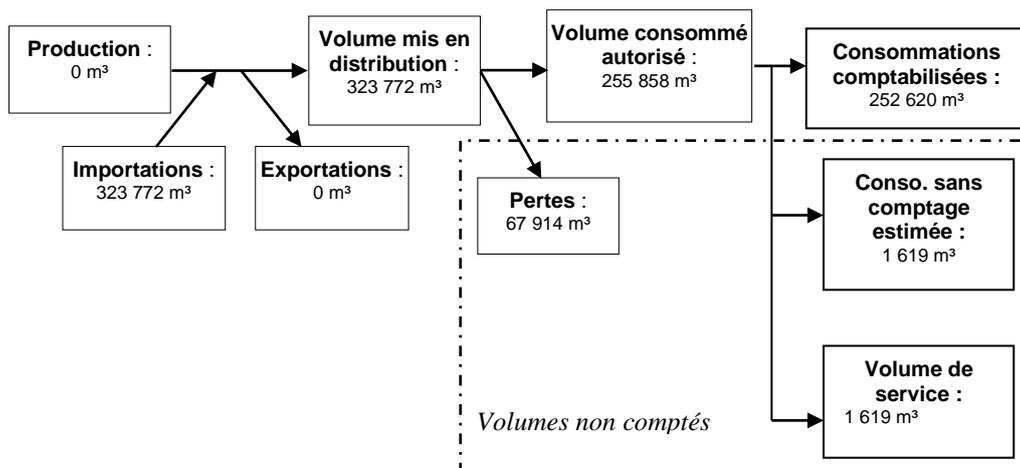
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>110</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 619 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 619 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	76,4 %	73,5 %	74,4 %	74,0 %	79,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

### - indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	0,9	1,0	1,0	1,0	0,8

### - indice linéaire de pertes en réseau =

perdes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	0,9	1,0	1,0	1,0	0,8

### - indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	2,8	2,8	2,9	2,8	2,9
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	4,740	3,960	2,050	0,927	0,940

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,0 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement de réseau lotissement Les Sorbiers La Roche-Derrien (600 ml)	
Renouvellement de réseau lotissement Roc'h Huellan La Roche-Derrien (170 ml)	
Renouvellement de réseau Ty Coz Ploëzal (105 ml)	
Renouvellement de réseau Impasse Les Marronniers Pommerit-Jaudy (65 ml)	
Extension de réseau au bourg de Runan (40 ml)	
Extension de réseau lotissement Le Cran Langoat (205 ml)	

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	265 990,86 €	232 499,11 €
Remboursements au cours de l'exercice	40 415,72 €	37 193,99 €
dont en intérêts	7 493,30 €	6 125,58 €
dont en capital	32 922,42 €	31 068,41 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	147 207,00 €	159 363,00 €	151 835,00 €	131 910,00 €	173 698,69 €

### ■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
<u>Marché à bons de commande 2022 :</u>	
Renouvellement de réseau Lec'h Ar Mel Runan (170 ml)	
Renouvellement de réseau Impasse St-Jean La Roche-Derrien (50 ml)	
Renouvellement de réseau Crec'h Gaillard Langoat (200 ml)	
Extension de réseau lotissement Fontaine Pabu Langoat (50 ml)	
Abandon de conduites en domaine privé La Motta Runan	
Pose d'un débitmètre de sectorisation et d'un stabilisateur de pression rue du jouet La Roche Derrien	
Renforcement de réseau Lotissement Langoat (100 ml)	
Déplacement de canalisations en liaison avec travaux sur le Bizien Hengoat	
Abandon de conduites en domaine privé Kergouran Ploëzal	
Marché public pour travaux de renouvellement de réseau Kervoulc'h Hengoat (2 300 ml)	180 000 €
	100 000 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2020	2021
montants des abandons de créance	1 083,00 €	411,00 €